

# Rétablissement de la continuité piscicole sur l'Ardières - Restauration de continuité écologique sur un cours d'eau

**Meilleure intercommunalité pour la biodiversité 2021**



- **Organisme / institution en charge de la mise en œuvre** : Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais (SMRB) auquel la Communauté de Communes Saône-Beaujolais (CCSB) adhère.
- **Services de la collectivité associés** : Développement Durable, ENS/NATURA 2000, Eau/assainissement
- **Budget** : 200 000€
- **Partenaires financiers** : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
- **Partenaires techniques** : Prestataires - bureaux d'études spécialisés - Fédération départementale du Rhône et de la métropole de Lyon pour la pêche et de la protection du milieu aquatique
- **Date de début du projet** : Janvier 2012
- **Date de fin** : Décembre 2023



## **OBJECTIFS**

A l'instar des autres cours d'eau du Beaujolais, l'Ardières est fortement cloisonnée par une série de seuils utilisés historiquement pour les biefs d'irrigation, de moulins ou d'industries, mais également pour stabiliser les profils en long sous ponts.

L'Ardières amont et médian abrite des populations piscicoles intéressantes telles que la lamproie de Planer, le Chabot, la truite Fario et également sur les têtes de bassin l'écrevisse à pieds blancs. Les têtes de bassin sont assez bien préservées : le ruisseau de St Didier est par exemple la seule portion de bassin du territoire du SMRB qui a conservé des caractéristiques proches des peuplements piscicoles d'origine. Mais les biomasses piscicoles relevées sont faibles par rapport aux résultats attendus. Et les populations de truite et chabot se font rares au fur et à mesure que l'on s'éloigne des têtes de bassin.

L'objectif de l'opération est de décroisonner l'Ardières amont sur les Ardillats et St Didier et l'Ardières médian entre le ruisseau des Andilley et le ruisseau des Samsons. Ces affluents et têtes de bassin constituent des réservoirs biologiques à l'échelle du territoire du SMRB.

Cette action est inscrite dans le cadre du contrat de rivière du Beaujolais porté par le SMRB.

## **MESURES MISES EN ŒUVRE**

Soixante-deux effacements de seuils étaient prévus sur cette opération. La hauteur des seuils à effacer est variable sur le cours d'eau, entre 60 cm et 4 m.

En raison des nombreux seuils présents sur ces tronçons, les effacements de seuils étaient préconisés en priorité sur l'Ardières amont, de l'amont vers l'aval afin de retrouver définitivement une continuité depuis l'amont.

Les travaux varient selon les types de seuils et leur problématique, avec les réalisations suivantes :

- des échancrures centrales sur les seuils de faible hauteur utilisés comme tablier de soutien d'un pont,
- la pose de blocs/barettes insérées dans le tablier pour diversifier les substrats et faciliter la remontée des poissons,
- le démontage des seuils (et des éventuels empellages) qui ne présentent plus d'enjeu actuellement : un suivi fin de l'évolution du lit en amont sera réalisé afin de mettre en place des techniques végétales de protection de berges en cas d'érosion régressive trop prononcée.

La réussite des effacements a été conditionnée à l'accord préalable des propriétaires de seuils avant intervention.

Les brigades vertes ont été sollicitées pour l'effacement de quelques seuils de petites tailles et endommagés qui nécessitaient l'intervention d'une mini-pelle.

Des entreprises spécialisées sont intervenues sur les autres seuils.

Les travaux sont réalisés d'août à mi-octobre.

A ce jour, et depuis 2014, date d'engagement de la mission, sur 62 seuils à réaliser, 54 ont été réalisés, 8 restent à faire d'ici fin 2023.

## **RÉSULTATS / IMPACTS POUR LA BIODIVERSITE**

Les indicateurs de suivi de l'action prévus dans le contrat de rivière sont les suivants :

- Nombre de seuils effacés
- Linéaire de cours d'eau rendu accessible à la population piscicole

Afin de pouvoir constater l'amélioration des populations piscicoles et prouver la fonctionnalité des aménagements mis en œuvre à l'échelle du beaujolais, un suivi réalisé par la Fédération de Pêche est prévu sur toute l'année 2021 avec comptabilisation des populations piscicoles par pêche électrique voire analyse

génétique des truites (pas tranché car cela a un fort coût). Des stations de comptage fixes existent déjà, de nouveaux points de comptage seront réalisés.

## **Coordonnées**

Communauté de Communes Saône-Beaujolais

## **Liens utiles**

[En savoir plus](#)

[www.capitale-biodiversite.fr](http://www.capitale-biodiversite.fr)

## **Contact**

Grégoire THEVENET, responsable du Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais

04 74 06 41 31

[g.thevenet@smrb-beaujolais.fr](mailto:g.thevenet@smrb-beaujolais.fr)